

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 62-2026**SÉANCE DU 07 MAI 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

L'an deux mille vingt-six, le sept Mai à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DUMAS Sandrine, NAUD Sébastien, SCHAFF Caroline, DEVILLERS Didier, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, GAUTREAU Philippe, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, CUVILLIER Armelle.
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COSSARD Nicolas a donné procuration à Mme Trévien Sonia.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guével Stéphanie.

Mme VEDDA-BOIJOUX Agnès a donné procuration à Mme Cuvillier Armelle.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 332-23 2°,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil Municipal que les tailles de haies et arbustes, les tontes des pelouses et l'entretien des parterres d'ornement ne peuvent être réalisés par les seuls agents permanents de la collectivité, de surcroît en période de congés estivaux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, un emploi non permanent d'agent polyvalent des services techniques sur le grade d'Adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel jusqu'au 31 août 2026 inclus, suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AR Prefecture

017-211701461-20260507-D2026_62-DE
Reçu le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026

- De créer un emploi non permanent d'agent polyvalent des services techniques relevant du grade d'Adjoint technique territorial, pour effectuer les missions de taille de haies et arbustes, tonte des pelouses et entretien des parterres d'ornement suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 31 août 2026 inclus.
- De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance,

Le 07/05/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN

Le secrétaire de séance,

M. Sébastien GABORIAUD

